



## Reçu lettre de Préfecture suite à demande régularisation

Par **AlexanderVas95**, le 17/11/2012 à 23:51

Bonjour,

Je résume mon histoire, cela fais 12 ans que je suis en France, je suis arrivé à l'âge de 15 ans, j'étais pacsé, depuis 1 an et demi, et je me suis marié récemment, j'ai déposé une demande de régularisation il y a quelques temps (environs 3 semaines), et aujourd'hui Samedi 17 Novembre, j'ai reçu un courrier de la Préfecture, par contre un courrier normal et non recommandé.

Un courrier qui m'invite à me présenter à la Préfecture, muni de documents:

- 3 photos d'identités
- Passeport en cours de validité
- Récépissé délivré par la Préfecture
- Quittance EDF ou France télécom de moins de 3 mois
- Attestation d'hébergement
- Photocopie de la CIN de mon hébergeant à savoir mon épouse

(j'ai déjà tout fourni dans mon dossier de régularisation sauf le Récépissé puisque je l'ai obtenu le jour où j'ai déposé mon dossier), pour poursuivre l'instruction de mon dossier, et apparemment je peux y aller seul, car il n'y a pas marqué que je dois venir avec ma conjointe.

Selon vous, que signifie cette lettre? je veux dire, si quelqu'un (dans la même situation que moi à savoir en étant en France de manière irrégulière) a déjà reçu ce genre de lettre? est ce une bonne nouvelle d'après vous? ça doit être une sorte d'enquête, mais ce qui m'étonne c'est que mon épouse n'a pas été demandé également.

Bref, je voulais juste avoir des retours avant d'y aller.

Bon week-end à tous!

Par **mina94**, le **18/11/2012** à **16:51**

Peut on faire confiance à la préfecture ? Là est la question que tout le monde se pose. je ne suis pas juriste mais si tu décides d'y aller vas y accompagné. moi la préfecture m' a envoyé un courrier Recommandé avec Accusé Reception qui contenait un refus de delivrance de visa et une OQTF. ils ont je pense des protocoles à suivre. pour toi cela ressemble plutôt à une régularisation. j aimerais recevoir ce type de courrier pour moi cela voudrait dire qu'ils etudient mon dossier .tiens nous au courant et j espere que tu auras d autres réponses.

Par **AlexanderVas95**, le **18/11/2012** à **22:00**

Bonjour,

J'ai déjà reçu un récépissé donc je ne pense pas que ce soit aussi "dangereux".

Je ne sais pas si c'est ne réponse positive, car si telle était le cas, ma compagne devrait être "invitée" également à m'accompagner (acte de présence pour obtenir une carte de séjour vpf). Je pense plutôt que ce n'est qu'une épreuve de plus ou dans le même genre.

Mais je vous tiendrais au courant, je pense y aller soit Mardi soit Mercredi, dès que j'en en ma possession tous les documents demandés.

Par **AlexanderVas95**, le **20/11/2012** à **12:32**

Bonjour,

Donc me revoilà, après être passé à la Préfecture, en fait, ce n'était rien, la dame m'a juste changé de récépissé (alors que je venais de recevoir l'ancien) mais je pense que mon dossier est en bonne voie. Le nouveau récépissé me permet de travailler.

Je vous tiens au courant si je reçois ou non la carte de séjour.

Par **mina94**, le **20/11/2012** à **17:50**

oui merci.

Par **AlexanderVas95**, le **27/12/2012** à **11:49**

Bonjour,

Me re-voilà après un petit moment d'absence, je tenais juste à vous dire que j'ai bien reçu ma carte de séjour, en à peu près 3 mois.

Si vous avez des questions à me poser...

Cordialement,

Par **ali93**, le **27/12/2012** à **16:14**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de régularisation il y a 2mois et j'ai payé 110 euro sans avoir le récépissé

J'ai reçu il y a 1 semaine une lettre de la préfecture de Bobigny me donne un rendez- vous ds 2 mois pour un retrait de titre de séjour et des timbre fiscaux de 230 euro et 19 euro .est ce que pour un récépissé ou pour la carte séjour ou autre chose

Merci beaucoup

Par **AlexanderVas95**, le **27/12/2012** à **16:23**

Bonjour,

Je ne sais pas, moi j'ai payé les 110 euros, et j'ai reçu un récépissé ne m'autorisant pas à travailler, ensuite j'ai reçu une lettre de la Préfecture m'invitant à venir changer le récépissé avec un autre récépissé m'autorisant à travailler, puis quelques temps plus tard, j'ai reçu une lettre m'invitant à venir chercher la carte de séjour avec les timbres fiscaux (230 + 349 + 19 = 598 euros), j'ai vérifié le montant c'est bien cela, donc aucune arnaque pour ma part. Pour vous je ne sais pas, chaque Préfecture procède à sa manière.

Par **AlexanderVas95**, le **27/12/2012** à **16:26**

En plus je ne comprends pas pourquoi vous me demandez alors que vous avez vous même écrit la réponse =>

[citation]pour un retrait de titre de séjour [/citation]

Par **kmla**, le **28/12/2012** à **15:19**

Bonjour,

@Alexander, cela fait 12 que tu es en France, tu as demandé un titre vie privé vie familiale? Lors du dépôt de ton dossier, la préfecture t'a t'elle demandé de justifier ta présence sur le territoire français depuis 12 ans?

C'est le cas de mon mari qui est en France depuis 10 nous sollicitons un titre vie privé vie familiale, nous justifions de plus de 6mois de vie commune.

Mais la préfecture demande à mon mari des justificatifs de sa présence en France. Il lui en manque pas mal.

Malgré le fait que nous ne demandons pas un titre suite à 10 ans de présence en France mais bien un titre vie privé vie familiale moi même étant française, est ce que cela vas nous poser problème?

Tu es de quelle origine? Mon mari est algérien.  
Merci de ton attention.

Par **AlexanderVas95**, le **29/12/2012 à 02:26**

Bonjour,

La Préfecture m'a demandé 4 preuves par année, ce que j'ai fourni sans problème puisque je n'ai jamais quitté la France, ensuite des preuves de vie commune ( 3 ans pour ma part car cela fais 3 ans que je suis avec ma conjointe), et surtout des preuves d'insertion dans la communauté française (pour ma part je suis membre d'un club de sport, et de 2 associations). Au niveau de la régularisation, les 10 ans compte bcp même si vous demandez par rapport à votre mariage, car une personne restée 10 ans en France devrait être en mesure d'assimiler un minimum la culture française (langue, lois...).

La personne à la Préfecture qui m'avait donné le dossier de régularisation m'avait dis que les 6 mois de vie commune n'allaient pas forcément me donner raison (obtenir la carte de séjour) c'est juste une base pour la Préfecture, car après ils enquêtent sur la réalité du couple, si vous avez un compte joint, combien de temps êtes vous ensemble, facture à vos 2 noms, photos etc... des preuves qu'ils faudra donner même s'ils ne le demandent pas.

Par **kmla**, le **29/12/2012 à 12:16**

Bonjour

Merci pour ta réponse.

Après avoir refusé de nous donner un dossier à plusieurs reprise de demande de titre vie privé vie familiale, un agent de la cimade nous accompagné à la préfecture, en nous précisant que si la préfecture refusait de nouveau de nous donner un dossier on devras aller au tribunal administratif.

Avant d'aller à la prefecture nous avons fait un point avec l'agent, qui nous avait déjà conseillé, et il nous a dit, que demander des preuves de vie depuis 10 en France alors que nous sollicitons un titre vpvf, s'est tout simplement ajouté une condition qui ne figure pas dans la loi. Les conditions d'obtention du titre vpvf sont claires.

Je dis cela car la prefecture avait refusé de nous donner le dossier car elle prétendait que mon mari n'avait pas le bon visa. Et la cimade à contredit également.

Donc ajouter demander des justificatifs de présence en France depuis 10 est ajouter une condition qui ne figure pas dans la loi. On nous a finalement donner finalement le dossier, en revanche la fonctionnaire était parti se renseignée elle est revenue vers nous en notant sur le dossier "preuves de présence en France depuis 10 ans" je lui ai demandé si cela posait problème si il manquait des justificatifs et elle a répondu "vous verrez le jour du rendez vous".

Même si cela ne fait pas partie des conditions, on vas quand même faire l'effort de donner des justificatifs, sachant que nous n'avons pas tout. Mon mari a vécu un peu partout en France et cela sera difficile de tout réunir. On donnera le peu que nous avons, car en plus au début on nous avait demandé des justificatifs depuis l'expiration du passeport soit en 2004, on

nous a dit cela à tout nos passages, et le jour ou on nous a donné le dossier 2001.

Par **AlexanderVas95**, le **29/12/2012 à 12:32**

En fait il ne faut pas mélanger, tout d'abord il y a la régularisation de votre mari, il devra prouver sa présence en France durant toutes ses années de présence et par la suite, il y aura votre vie commune à vous.

Il y a donc 2 étapes.

Personnellement, je pense que fournir les preuves par année de présence, ça renforce votre dossier de régularisation...

Et, bien sûr il faut fournir toutes les photocopies de vos passeports périmés (celui avec lequel il est venu en France et celui qu'il a actuellement).

Car sans passeport il ne pourra pas se régulariser.

Au niveau de la cimade, j'ai demandé leurs aides au début de mes problèmes, mais je peux vous dire que la plupart ne sont pas très compétent, parfois je connais moi même mieux les lois qu'eux, pour vous dire.

Les personnes de la CIMADE croient qu'une régularisation se fait facilement et rapidement. Le problème avec la cimade c'est qu'ils s'occupent de plusieurs dossiers en même temps, ce qui fait que votre dossier se retrouve parmi des cas encore plus dur que le votre, arrivé à la Préfecture, ces dossiers ne sont même pas parfois lu, je pense même qu'à la Préfecture, ils jettent tous les dossiers, car j'en ai envoyer environs 5 avec la cimade et je n'ai obtenu aucune réponse... Donc parfois, il ne faut compter que sur vous, essayez de demander de l'aide à votre mairie (comme je l'ai fais, le maire + un député ont appuyé mon dossier avec une lettre).

Par **kmla**, le **29/12/2012 à 12:39**

Je comprend pas quand vous dite qu'il y a 2 étapes? Tout se chamboule du coup. Il faudra quoi qu'il en soit qu'il justifie sa présence en France même si il ne sollicite pas le titre de 10ans de présence?

La préfecture a refuser de nous donner à plusieurs reprise un simple dossier, donc du coup j'appréhende le rendez vous, je me dis que cela sera bien pire, est ce qu'on peut refuser de lui donner un récépissé si il n'a pas tout les justificatifs?

C'est un élève avocat qui nous a accompagné, je pense même que pour la plupart ce sont des élèves avocats. Il m'a d'ailleurs dit que la Cimade était l'association qui était la mieux vu par la préfecture car les autres associations d'aide aux étrangers était plutôt mal vus et avait de mauvaises méthodes.

Par **AlexanderVas95**, le **29/12/2012 à 12:47**

En fait, au début il n'y a pas de "vous vous régularisez par rapport à vos 10 ans ou par le mariage", votre mari doit juste justifiez de ses années de présences en France, et la réalité de

vos couple avec acte de mariage bien sûr mais aussi tout ce qui est facture à vos 2 noms ...  
etc

C'est seulement quand votre dossier aura passé le 1er palier, que la Préfecture vous demandera d'inscrire sur un papier, sur quel motif votre mari souhaite se régulariser, par rapport à ses 10 ans (ce qui n'est plus probable), ou par rapport à votre mariage (donc mettre le plus de preuves possible).

Ensuite, [citation]est ce qu'on peut refuser de lui donner un récépissé si il n'a pas tout les justificatifs?[/citation]

Oui la préfecture a tous les pouvoirs, de toute façon le 1er récépissé que votre mari pourrait recevoir si son dossier est mis à l'étude, sera un récépissé ne l'autorisant pas à travailler (c'est normal). Mais le récépissé ne signifie rien, le dossier de votre mari pourra toujours être refusé par la suite.

Moi je vous conseille de faire ce que la Préfecture vous dit, car lorsque vous écrivez [citation]demander des preuves de vie depuis 10 en France alors que nous sollicitons un titre vpvf, s'est tout simplement ajouté une condition qui ne figure pas dans la loi.[/citation]

Il N'existe pas de loi sur la régularisation! ne pas mélanger loi et circulaire!

Par **kmla**, le **29/12/2012** à **16:10**

merci, c'est plus claire pour moi.

Oui circulaire et non loi :)

Le problème c'est qu'à plusieurs reprise on nous avait demandé des justificatifs de présence en France depuis l'expiration de son passeport. Comme mon mari à de la famille un peu dispersé par tout en France, nous avons pu avoir ses ordonnances et une attestation de aide médical d'état. Nous avons réussi à avoir ces justificatifs qui vont de 2007 à 2010. Pour le reste on essaie de contacter le reste de sa famille pour qu'ils nous envoi tout les justifs qu'ils peuvent retrouver notamment ces notes d'hôtel. Je pars un peu défaitiste car il nous manque pas mal de justifs.

Par **AlexanderVas95**, le **29/12/2012** à **18:18**

bon courage moi c t pareil mais faut s accrocher!

Par **malikss**, le **01/02/2013** à **16:33**

Pour moi, j'ai déposé un dossier de régularisation pour 10ans de présence en France en septembre 2012, et la dame qui a reçu et enregistré mes dossiers à GAITE m'avait dit qu'on va me convoquer d'ici à 4 mois?? mais je n'ai pas encore reçu de convocation 4 mois après?? que dois je faire, ou est ce normale?

Par **amajuris**, le **01/02/2013** à **18:16**

bjr,

Lorsque la préfecture n'a pas statué sur le dossier après 4 mois, vous demander à un avocat de demander à avoir connaissance du dossier, ce qui fait souvent accélérer la décision. Sinon, faire un recours contre « refus implicite ». Voir avec l'avocat si c'est à risquer, selon le dossier. Dans certains cas on préfère laisser traîner. Par précaution, allez en préfecture au bout de trois mois d'attente pour savoir où en est le dossier.

cdt

Par **tounsimomo**, le **01/02/2013** à **21:52**

bonjour voila sa fait deux ans que je suis en france je me suis marier avec une francaise j ai deposer mon dossier ya 6mois apres 3mois j ai recu une lettre poue peye 110e timbre et la j ai recu une lettre recomander vous spenser quoi j ai peure t aller la recuperei demander a la poste

Par **AZIM**, le **04/03/2013** à **02:14**

[fluo]bonjour[/fluo]

jais fait une demande d régularisatoin depuis 4 mois sans réponse car jais d lien famillaile et pparental en france je suis enfant majeure je vous savoir quelle chance pour avoir un droit d séjour je vie isolée dans mon pays d origine tout mes attaches sans en france mon ppère ex combattants et d natoinalité française d mère et père

Par **AlexanderVas95**, le **04/03/2013** à **14:20**

ilyes9> j'ai déjà posté la réponse plus haut, et ma situation concerne la régularisation par le mariage, le PACS c'est à l'appréciation du Préfet.

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013** à **10:42**

Bonjour

veuillez ouvrir des post différents pour chaque personne qui pose une question.

une question d'une personne implique l'ouverture d'un post et ce afin de faciliter la compréhension du sujet abordé.

Ce post est dorénavant clos.

Merci de votre compréhension

Par **Kubra**, le **27/03/2013** à **12:46**

Bonjour alexandre

je voulais vous poser une question svp.

Mon cas est la suivante :

Nous avons deposer un dossier pour regulariser mon mari apre 6 mois de vie commune.mon mari est rentree en france regulierement svec un visa shengen, lors du depot de dossier il nous on demsnder 110 euro de timbres fiscaux et nous on delivre un recepice valable 4 mois. Par la suite (3 semaine plus tard) la prefecture nous a envoyer un courier

En disant ( veuillez nous envoyer 230 € de timbres fiscaux pour la regularisation de visas),Je leurs est envoyer les timbres par courier av AR. A votres avis est-ce un bon signe ? Je suppoae qu'il nous donnerons encore un recepice autorisant a travailler ? Mais je suis quand meme inquiete [smile17]

Vous pensser quoi de ma situation ?

Ps: je suis francaise

Par **Kubra**, le **27/03/2013** à **12:46**

Bonjour alexandre

je voulais vous poser une question svp.

Mon cas est la suivante :

Nous avons deposer un dossier pour regulariser mon mari apre 6 mois de vie commune.mon mari est rentree en france regulierement svec un visa shengen, lors du depot de dossier il nous on demsnder 110 euro de timbres fiscaux et nous on delivre un recepice valable 4 mois. Par la suite (3 semaine plus tard) la prefecture nous a envoyer un courier

En disant ( veuillez nous envoyer 230 € de timbres fiscaux pour la regularisation de visas),Je leurs est envoyer les timbres par courier av AR. A votres avis est-ce un bon signe ? Je suppoae qu'il nous donnerons encore un recepice autorisant a travailler ? Mais je suis quand meme inquiete [smile17]

Vous pensser quoi de ma situation ?

Ps: je suis francaise

Par **marruq**, le **27/03/2013** à **14:48**

bonjour

il est de quel nationalité votre mari

Par **citoyenalpha**, le **27/03/2013** à **16:21**

Pas de problème

Votre mari recevra son titre de séjour

Il vous fait être patient

Si le récépissé arrive à expiration la préfecture peut vous en délivrer un autre le temps de la fabrication de la carte vpvf

Par **Kubra**, le **27/03/2013 à 20:49**

Mon mari est de nationalité turc . Merci pour l'info citiyenalpha nous patienton en effet mais nous sommes quand même inquiets :

Par **AlexanderVas95**, le **27/03/2013 à 20:53**

Bonjour,

Oui c'est bon pour votre mari c'est une bonne nouvelle!

Il recevra sa carte de séjour par contre si j'étais vous je serais allé directement à la Préfecture pour recevoir la carte de séjour immédiatement.

Vous pouvez fêter ça ^^!

Bonne continuation!

Par **Kubra**, le **27/03/2013 à 21:00**

Merci!!!!!! beaucoup c'est un grand soulagement de répondre :)))

Comment pouvons-nous aller à la préfecture pour prendre la carte de séjour je pensais qu'il fallait attendre leur courrier ?

Par **citoyenalpha**, le **27/03/2013 à 21:23**

Effectivement vous devez attendre la convocation.

Lorsque l'augmentation des taxes s'est opérée la préfecture a dû avant la délivrance des cartes de séjour percevoir la taxe alors que la demande avait été transmise antérieurement.

Tel n'est pas votre cas

Cependant le paiement de la taxe signifie que la demande de titre de séjour a reçu un avis favorable de la préfecture.

Restant à votre disposition

Par **Kubra**, le **27/03/2013** à **21:53**

Merci beaucoup tout est plus clair maintenant pour nous!  
C' est vrement gentil d'avoir des gens aimables pret a notre ecoute sa fait plaisir. Alor maintenant reste plus cas attendre la convocation :)

Par **marruq**, le **27/03/2013** à **22:04**

tu peut nous ecrire votre demarche et s appris combien de temps stp

Par **citoyenalpha**, le **28/03/2013** à **04:04**

avec plaisir

nous sommes là pour cela

restant à votre disposition

Par **Kubra**, le **28/03/2013** à **08:55**

Bonjour marruq,

Je t'explique les démarches que nous avons fait.

Alors tout d'abord la situation de mon mari était sans papier d'entrée régulièrement en France avec un visa Schengen.

Nous avons fait demande à la mairie pour nous marier. Notre mariage a été célébré le 13 juillet, par la suite nous sommes allés à la préfecture pour demander un dossier pour carte de séjour regroupement familial. La dame à l'accueil nous a demandé si mon mari avait fait un entrée en France avec son visa ? Et si j'étais française, je lui ai dit que oui ensuite elle nous a dit d'attendre 6 mois de vie commune et nous a donné le dossier pour regroupement familial.

Pour les 6 mois de vie commune il faut le prouver avec facture EDF avec vis deux noms .

Donc après les 6 mois ( en janvier) nous sommes repartis à la préfecture avec notre dossier complet. La dame a été très gentille et très accueillante. Elle a pris notre dossier nous avons donné 110 € de timbres fiscaux et nous a fait un récépissé valide de 4 mois. Elle nous a dit qu'on allait recevoir un courrier qui nous indiquera les pièces manquantes donc 3 semaines après oui nous avons reçu leur courrier en nous disant de leur envoyer 230€ de timbres fiscaux pour régulariser les visas. Et là nous attendons les convocations.

Voilà de notre part les démarches que nous avons fait

Par **kmla**, le **28/03/2013** à **11:34**

Bonjour,

Citoyenalpha, le fait d'avoir payé les 230 euros indique bien que la demande est favorable c'est bien cela?

Nous avons payé 110 puis une semaine après 230 euros, et nous attendons la convocation depuis février.

Par **citoyenalpha**, le **28/03/2013** à **19:05**

Les timbres sont demandés au moment de l'accord sur la demande ou de la remise de la carte.

si vous êtes entré irrégulièrement ou sans posséder le bon visa ou en séjour irrégulier, vous devez régler en complément, sauf exception, un droit de visa de régularisation de 340 €.

Ensuite vous devrez payer 260 euros pour l'obtention de la carte

La remise des timbres fiscaux ne s'opère que lorsque la demande est acceptée.

Restant à votre disposition.

Par **Kubra**, le **02/05/2013** à **00:43**

Kml a tu eu des nouvelles pour votr carte de séjour ?

Par **kmla**, le **02/05/2013** à **17:47**

Bonjour, oui il a reçu sa convocation pour l'ofii normalement la carte est remise sur place

Par **Kubra**, le **05/05/2013** à **23:09**

Contente pour vous !!! Moi mon mari son recepice expire le 14 mai et nous avons rien reçu depuis quon a envoyer 230€ de timbre fiscaux :s il fau quon part a la prefecture ?

Par **citoyenalpha**, le **05/05/2013** à **23:12**

si vous avez versé les timbres fiscaux c'est que votre demande de titre de séjour a été acceptée. Si vous n'avez rien reçu avant l'expiration du récépissé rendez vous en préfecture

pour en obtenir un nouveau.

Par **Kubra**, le **05/05/2013** à **23:27**

Oui nous les avons payer il nous on demander de leurs envoyer par courrier. Et depuis nous atendons. Nous voulons nous deplacer mercredi a la prefecture a votre avis il vond nous donner un 2 eme recepice ?

Par **citoyenalpha**, le **05/05/2013** à **23:34**

il conviendrait de s'y rendre la semaine prochaine.

En effet seul peut vous être délivré un récépissé tant que la carte n'est pas fabriquée. Le récépissé fait office de titre de séjour.

Vous attendez juste la production de la carte.

Par **Kubra**, le **05/05/2013** à **23:38**

Jai bien compris merci mercredi nous serons le 9 mai il faudrai quon arte pluto ce jour la ? 1 semaine avan lexpiration ?

Par **citoyenalpha**, le **05/05/2013** à **23:40**

voyez avec la préfecture. appelez les avant par exemple pour savoir.

restant à votre disposition

Par **Kubra**, le **05/05/2013** à **23:42**

Merci bcp

Par **kubraa**, le **08/05/2013** à **17:52**

bonjour citoyenalpha,  
comme prévu hier nous somme parti a la prefecture la femme de lacceuil nous a dit que notre titre de sejour etait pres dons on prend un ticket et patienton pour la recupere,mais la femme qui nous a recut ne nous la pa donner car nous avons pas passer la visite medical par loffi,

dons nous a donner un 2 em recepice autorisan mon mari a travailler et nous a di quel aller faxer a loffi pour qui nous convoque. JE VOULQI SQVOIR SI MOI MM JE POUVAI LES APPELER OU ME DEPLACER POUR LEUR DEMANDER pk il mon toujours pa convoquer car sa fai 4 mois depuis le depot de dossier quon atten.

Par **kmla**, le **08/05/2013 à 22:00**

Bonjour kubraa

Mon mari à eu aussi 2 récépissé, 1 sans autorisation de travail et le 2ème avec autorisation. Normalement c'est la préfecture qui transmet les infos à l'ofii, c'est comme cela que ça c'est passé pour nous. On a été contacté par courrier directement par l'ofii sans faxer quoique ce soit. Après cela dépend peut être des préfectures. En tout cas il y a encore un timbre à 260 euros à payé à l'ofii, et ça c'est pas écrit sur la convocation. Une fois la visite médicale passé et le test de français aussi, vous serez reconvoqué pour la formation civique qui dure une journée. Celle-ci est obligatoire car il vous remette une attestation que vous devrez donner à la prefecture au moment du renouvellement. La carte de séjour à été remis directement après la visite médicale

Par **Kubra**, le **08/05/2013 à 22:28**

Merci kmla,

là c'est bizarre parce que notre titre de sejour est pret mais nous pouvons pas l'avoir sans passer la visite medicale. On va attendre encore combien de temps vous savez ? Je vais essayer de passer directement en contact avec loffi je pense qu'ils sauront me repondre pour la date ? L'attestation qu'ils vont nous remettre va servir pour renouveler le 2 titres de sejour ? Je voulais demander aussi est-ce que je peux accompagner mon mari a sa visite medicale

Par **kmla**, le **09/05/2013 à 09:07**

Bonjour Kubra,

En fait quand mon mari à reçu sa carte à l'ofii, la carte était daté du jour ou l'on a déposé le dossier de demande de titre donc 2 mois avant qu'il ne la reçoit. 2 mois c'est le temps qu'ils mettent pour la fabrication de la carte. Il peut aller seul à l'ofii en tout cas pour la formation civique qu'il aura quelques jours après la visite médicale, il doit obligatoirement y aller seul. Et l'attestation de présence à cette formation devras être remis à la prefecture au moment du renouvellement, donc il faut bien la conserver.

Par **citoyenalpha**, le **10/05/2013 à 01:33**

En tout état de cause il convient de suivre les directives des administrations. A défaut les cartes de séjour ne sont pas délivrées.

Les récépissés font office de titre de séjour suite à l'acceptation par la préfecture de la délivrance du titre de séjour. Il donne lieu au paiement des timbres fiscaux en vue de la délivrance de la carte.

par exemple l'obtention d'un visa long séjour fait office de titre de séjour pendant 1 an. Avant l'expiration de ce délai le ressortissant devra demander une carte de séjour.

ne comptez pas pouvoir accélérer les démarches. Les procédures sont standardisées. Vous suivez les consignes et tout se passe bien en général ou à défaut vous vous retrouverez face à la rigidité de l'administration.

Par **Seddiksky**, le **11/05/2013** à **20:02**

Bonjour, je suis algérien et entré en France en décembre 2012 avec un visa Schengen et je me suis marié à la fin de mars 2013 j'étais à la sous-préfecture pour déposer un dossier pour avoir le récépissé mais ils m'ont envoyé à la préfecture, par contre ils m'ont donné une liste de documents, et je comprends rien il demande l'attestation de couverture sociale et un timbre de 50 euros, ça fait 2 mois que je suis bloqué j'étais même pas à la préfecture parce que je n'ai pas d'attestation de couverture sociale. J'espère que vous pouvez m'aider pour toutes les démarches (ma femme est une Française) **merci**

Par **confuse**, le **17/05/2013** à **03:00**

sil vous plait citoyenalpha répondez-moi pour mon message de la semaine dernière pour la régularisation dans mon cas

Par **citoyenalpha**, le **17/05/2013** à **15:33**

Bonjour

Pour l'attestation de sécurité sociale vous devez demander à la CPAM dont vous dépendez l'AME (aide médicale d'état.)

De quelle nationalité est votre conjoint?

Par **confuse**, le **17/05/2013** à **16:51**

citoyenalpha svp avez-vous une réponse à ma question du 10 mai sur le fait que je suis entré par regroupement et que j'ai été scolarisé pendant 9 ans vivant avec mes parents légalement

et que maintenant je suis o maroc m'appréttant à entré de nouveau svp répondez-moi

Par **Seddiksky**, le **18/05/2013** à **00:50**

Ma femme c une fransaise , sa fait plus que 6 semain que j possé le dossie pour aid médical d eta mais ya rine

Par **andryhani**, le **03/06/2013** à **20:32**

Bonjour.

Je viens de prendre connaissance avec ce site et souhaiterai savoir si vous pouvez m'aider.

En Decembre 2012, j'ai envoye par courrier RAR une demande de regularisation avec les pieces justificatives. A ce jour, je n'ai recu aucune nouvelle de leur part. Cependant, il y 2 semaines, a date d'aujourd'hui, j'ai envoye une relance avec de nouvelles pieces me concernant.

J'ai ete depourvue de sejour depuis debut 2012 et selon ma situation,une regularisation pourra m'etre favorable.Seul le prefet sera en mesure de juger oui ou non ma demande.

Que me conseillez-vous de faire? Les appeler ou me rendre sur place?

Cordialement

Par **Kubra**, le **04/06/2013** à **22:36**

Moi a mon avis il vau mieu vou rendre sur place pour avoir plus de renseignement a lacceuil de la prefecture..

Par **maddy6**, le **05/06/2013** à **21:02**

Bonjour,

J'ai eu mon récépissé depuis mars par régularisation de travail ma question c'est si je vais recevoir une titre de séjour "Salarié" ou vie privé et Familiale!

Merci

Par **inono**, le **06/06/2013** à **15:43**

BJr maddy6

vs avez fait votre demande sur quelle base?? Tt depend de xa.... Si vs avez fait une demande de carte salarié et remis un contrat d embauche ben vous aurez une carte salarié.. bn courage

Par **maddy6**, le **06/06/2013** à **20:34**

Bonjour et merci inono,

Je faisais une demande par travail basé sur le circulaire de valls et avant j'avais plusieurs employeur et l'agent m'avait dit j'ai un bon dossier art 40 etc. Quand j'ai signé sur une feuille blanche pour le carte séjour là c'est marqué "TSP: Vie privé et familiale". Moi je préfère qu'on me donne VPF sans passer par Travail comme ça je changerai mon employeur qui n'arrête pas de m'exploiter!

Merci

Par **gasol**, le **09/10/2013** à **23:19**

Bonsoir,

J'ai depuis juin 2008 une carte de séjour vie privée et familiale et en juin 2013 au bout de 5 ans j'ai fait une demande de la carte de séjour de 10 ans avec les atrestions de medecins agrees et mes 5 ans d'impositions et un cdi je teavaille en cdi depuis zout 2012 et la je viens de recevoir un avis de lettre recommandee de la prefecture au bout de 3 mois d'attente de la reponse pensez vous que c'est une reponse positive pour ma demande de carte de séjour permanent.?

Par **sheryne77**, le **10/10/2013** à **10:32**

bonjour gasol

as tu des bonnes nouvelles ?

je l'espère pur toi et tout les demandeurs dans l'honeteté sans manquer de remercier les bénévoles

Par **Ameyn**, le **20/01/2014** à **14:03**

Bonjour

Je suis tunisien 32 ans je suis en France depuis 12ans

Preuve fiche de paye contrat de travail quittance de loye bail  
Relève de banque depuis 10ans et en plus je suis au prud homme avec on ancien employer  
J ai déposer mon dossier et j ai reçu oqtf  
Que faire il me dise que j ai pas promesse d embauche  
Merci

Par **panam**, le **27/03/2014** à **11:17**

slt j ai pas de reponse depuis un an sous prefecture le raincy

Par **danieloi**, le **15/10/2014** à **01:34**

Même histoire y Que moi et j'ai eu mes Papiers au bout de 2 mois et demi

Par **panam**, le **16/10/2014** à **21:59**

Slit tous le monde j ai besoin de votre aide j ai déposée un dossier en 2013 et la j ai reçu un lettre de pièce complémentaire atestation de concordance de lieu de naissance et les preuves 2013 et 2014

Par **panam**, le **30/10/2014** à **12:13**

Slit t le monde koi de 9

Par **Bruno86**, le **29/07/2016** à **10:59**

Bonjour je voulais savoir quel documents fournir quant on reçoit un courrier de la préfecture pour une régularisation j'ai pris un rendez vous qui sera le 12 décembre et je c'est pas loi faire répondez moi svp c'est important merci

Par **lpi**, le **29/08/2016** à **01:38**

Bonjour tout le monde,  
Quelqu'un sait si les courriers de la préfecture pour régularisation mentionnent "ne pas faire suivre".  
Merci.

Par **Semira**, le **31/07/2019** à **20:14**

Bonjour je suis en France depuis 2008 et cette année au mois d'avril je suis passé en préfecture pour une demande régularisation on m'as délivré un récépissé de 6mois et aujourd'hui je trouve un coupon de recommandé AR ds la boîte aux lettres es ce bon où pas?

Par **Lalass229**, le **24/10/2021** à **20:25**

Bonjour cela fait 21 ans que je suis en France j'ai déjà eu plusieurs titres mais j'ai eu un problème qui a fait que je n'ai pas pu renouveler pendant 3 ans j'ai été en centre de rétention puis le tribunal administratif a jugé que je ne devais pas être expulsé donc par la suite j'ai déposé mon dossier avec le jugement ça fait 3 mois je viens de recevoir un recommandé bonne ou mauvaise nouvelle ?